

**HUBERDEAU**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 14 mai 2024 a adopté le règlement suivant : 370-24 « règlement 370-24 concernant le droit de préemption ».

**RÈGLEMENT 370-24**

**CONCERNANT LE DROIT DE PRÉEMPTION**

---

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,  
ce 21<sup>e</sup> jour de mai 2024.

  
\_\_\_\_\_

Guylaine Maurice  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

---